



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

suicide

Question écrite n° 69907

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la nécessité de faire de la prévention du suicide une priorité nationale. En 2012, la France, avec 10 093 suicides, se situait au-dessus de la moyenne mondiale des personnes se suicidant et dans les taux les plus élevés d'Europe, soit 14,9 pour 100 000 personnes. 20 000 tentatives de suicide sont également recensées chaque année, conduisant à une prise en charge dans les services d'urgence (la moitié d'entre elles débouchant sur une hospitalisation). La société française tout entière est mobilisée contre le suicide et y consacre d'importants moyens financiers et humains. Parmi les facteurs de risques individuels identifiés par un rapport de l'OMS, la douleur et les maladies chroniques doivent être particulièrement suivies et accompagnées, notamment face à la médiatisation des revendications de suicide dit « assisté ». Suite à l'installation de l'Observatoire national du suicide il y a un an, il lui demande bien vouloir lui indiquer ses intentions quant à déclarer la prévention du suicide grande cause nationale comme le préconise le Conseil économique, social et environnemental dans un avis rendu en février 2013.

Texte de la réponse

Le suicide est un enjeu majeur de santé publique, à l'origine de 11 000 décès par an et de près de 220 000 tentatives de suicide. L'approche globale de ce phénomène était inscrite dans le « programme national d'actions contre le suicide 2011-2014 ». Le Gouvernement a conforté ce programme en inscrivant la prévention du suicide dans ses priorités d'action de santé publique. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes l'a rappelé en installant, le 10 septembre 2013, l'observatoire national du suicide, chargé notamment d'améliorer le suivi des suicides et tentatives de suicide, de développer la connaissance des facteurs de risque et des mécanismes conduisant aux suicides et aux tentatives de suicide, afin d'en améliorer la prévention. Le 3 décembre 2014, la ministre a annoncé son souhait de lancer un nouveau programme national d'actions contre le suicide à l'issue de la remise du premier rapport de l'observatoire national du suicide. Un bilan du programme national d'actions contre le suicide a été publié en juin 2015 par la direction générale de la santé. Des propositions d'actions destinées à poursuivre l'effort entrepris dans le cadre de la politique publique de prévention du suicide sont en cours d'élaboration. Par ailleurs, une évaluation du programme national d'actions contre le suicide (2011-2014) a été confiée au Haut conseil de la santé publique pour 2015. Le rapport d'évaluation attendu à la fin de l'année viendra enrichir les travaux d'élaboration du prochain programme national d'actions contre le suicide.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69907

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9700

Réponse publiée au JO le : [17 novembre 2015](#), page 8315